

CS INVESTMENT FUNDS 2

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 124.019
(la «**Société**»)

Avis aux actionnaires

CS INVESTMENT FUNDS 2

Avis aux Actionnaires de CS Investment Funds 2 – Credit Suisse (Lux) Global Emerging Market Property Equity Fund (le «Compartiment»)

Les Actionnaires du Compartiment sont informés par la présente que le Conseil d'administration de la Société (le «**Conseil d'administration**») a remarqué que la valeur nette d'inventaire actuelle du Compartiment ne permet pas à ce dernier d'être géré conformément aux intérêts des Actionnaires.

En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de procéder à la liquidation du Compartiment avec effet au 20 juillet 2016 (la «**Date d'échéance**»).

De ce fait, aucune autre demande de souscription ou de rachat d'Actions du Compartiment ne sera acceptée à compter de la date du présent avis.

Les Actions seront rachetées à la valeur nette d'inventaire par Action applicable à la Date d'échéance. Des provisions ont été constituées dans la valeur nette d'inventaire du Compartiment pour tous les débits restant dus et pour ceux issus des liquidations. Le paiement du produit du rachat obligatoire aura lieu au plus tard le 26 juillet 2016 (la «**Date de paiement**») dans la monnaie de référence pertinente.

Les Actionnaires doivent savoir que la liquidation du Compartiment peut avoir des conséquences fiscales. Les Actionnaires qui sont dans l'incertitude quant à leur situation fiscale doivent consulter leurs propres conseillers fiscaux indépendants en ce qui concerne les conséquences fiscales de cette résiliation au Luxembourg ou dans d'autres pays.

Le produit du rachat relatif aux Actions pour lesquelles le paiement aux Actionnaires ne peut être effectué sera déposé auprès de la *Caisse de Consignation* du Luxembourg au nom des bénéficiaires le plus tôt possible après la Date de paiement.

Luxembourg, le 20 juillet 2016

Le Conseil d'administration